



controle ethylo test novembre 2010

Par **JW92**, le **22/08/2012** à **16:22**

BONJOUR,

Contôlé positif en nov 2010, en récidive légale, je dois me présenter en septembre prochain au tribunal. Il apparaîtrait qu'en 2010 bon nombre de procédures étaient purement annulées car les appareils au sein des commissariats, n'avaient pas été contrôlés.

Cela est-il vrai et peut-on argumenter dans ce sens lors de l'audition?

Merci pour votre réponse.

JW92.

Par **razor2**, le **23/08/2012** à **13:20**

Bonjour, deux ans après votre condamnation il est peut-être un peu tard pour en parler... En tous cas, je vous déconseille d'argumenter là-dessus pour tenter de minimiser vos fautes si vous ne voulez pas que le juge ne s'énerve ce qui n'est jamais bon dans ces cas là....